

Circulaire d'information

INFCIRC/637

Date : 11 janvier 2005

Distribution générale

Français

Original : Anglais

Communication du 26 novembre 2004 concernant l'accord signé à Paris le 15 novembre 2004 reçue des représentants permanents de la France, de l'Allemagne, de la République islamique d'Iran et du Royaume-Uni

Le Directeur général a reçu une lettre en date du 26 novembre 2004 des représentants permanents de la France, de l'Allemagne, de la République islamique d'Iran et du Royaume-Uni, à laquelle était joint le texte de l'accord signé le 15 novembre 2004, à Paris, par les gouvernements de la France, de l'Allemagne, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, avec l'appui du Haut Représentant de l'Union européenne, et de la République islamique d'Iran.

Conformément à la demande qui y est formulée, la lettre et le texte de l'accord sont reproduits ci-après pour l'information des États Membres.

Mission permanente de la France
Mission permanente de l'Allemagne
Mission permanente de la République islamique d'Iran
Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Vienne, le 26 novembre 2004

Monsieur le Directeur général,

Nous avons l'honneur de nous référer à l'accord signé le 15 novembre 2004 par les gouvernements de la France, de l'Allemagne, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, avec l'appui du Haut Représentant de l'Union européenne, et de la République islamique d'Iran.

Nous vous demandons de bien vouloir diffuser le texte de cet accord auprès de tous les États Membres sous forme de circulaire d'information.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de notre plus haute considération.

Patrick Villemur
Ambassadeur
Représentant permanent de la France

Herbert Honsowitz
Ambassadeur
Représentant permanent de l'Allemagne

Pirooz Hosseini
Ambassadeur
Représentant permanent
de la République islamique d'Iran

Peter Jenkjns
Ambassadeur
Représentant permanent du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

M. Mohamed ElBaradei
Directeur général
Agence internationale de l'énergie atomique

*Accord (Paris – 15 novembre 2004)**

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran et les Gouvernements de la France, de l'Allemagne et du Royaume-Uni, avec l'appui du Haut Représentant de l'Union européenne (E3/UE), réaffirment les engagements figurant dans la déclaration agréée de Téhéran du 21 octobre et ont décidé de progresser sur la base de cet accord.

Le E3/UE réaffirme son attachement au TNP.

Le E3/UE reconnaît les droits de l'Iran au titre du TNP à condition qu'ils soient exercés en conformité avec ses obligations aux termes du traité, sans discrimination.

L'Iran réaffirme que conformément à l'article II du TNP, il ne cherche pas ni ne cherchera à acquérir des armes nucléaires. Il s'engage à coopérer pleinement avec l'AIEA dans un esprit de totale transparence. L'Iran continuera d'appliquer volontairement le Protocole additionnel d'ici sa ratification.

À titre de mesure de renforcement de la confiance, l'Iran a décidé, sur une base volontaire, de poursuivre et d'étendre sa suspension à toutes les activités liées à l'enrichissement et les activités de retraitement, et plus spécifiquement : la fabrication et l'importation de centrifugeuses à gaz et de leurs composants ; l'assemblage, l'installation, les essais ou l'exploitation de centrifugeuses à gaz ; les travaux visant à séparer du plutonium ou à construire ou exploiter toute installation de séparation de plutonium ; et tous essais ou production dans toute installation de conversion d'uranium. Cette suspension sera notifiée à l'AIEA, qui est invitée à la vérifier et à la surveiller. La suspension sera mise en œuvre suffisamment à temps pour permettre à l'AIEA de confirmer avant le Conseil de novembre qu'elle a été appliquée. La suspension sera maintenue tant que les négociations continueront sur un accord mutuellement acceptable portant sur des arrangements à long terme.

Le E3/UE reconnaît que cette suspension est une mesure volontaire de construction de la confiance, et non une obligation juridique.

Il sera essentiel pour la poursuite de l'ensemble du processus de maintenir cette suspension tant que les négociations sur un accord à long terme seront en cours. Dans le cadre de cette suspension, le E3/UE et l'Iran sont convenus d'entamer des négociations en vue de parvenir à un accord mutuellement acceptable sur des arrangements à long terme. Cet accord prévoira des garanties objectives que le programme nucléaire iranien est exclusivement destiné à des fins pacifiques. Il prévoira également des garanties fermes sur la coopération nucléaire, technologique et économique et des engagements fermes sur les questions de sécurité.

Un comité de pilotage se réunira pour lancer ces négociations au cours de la première quinzaine de décembre 2004 et mettra en place des groupes de travail sur les questions politiques et de sécurité, la technologie et la coopération et les questions nucléaires. Le comité de pilotage se réunira à nouveau dans un délai de trois mois afin de recevoir les rapports intérimaires des groupes de travail et d'avancer avec des projets et/ou des mesures pouvant être mis en œuvre avant la conclusion d'un accord global.

* Traduction communiquée par le Gouvernement français.

Dans le cadre du présent accord et prenant acte des progrès réalisés en vue de régler les questions pendantes, le E3/UE appuiera désormais le Directeur général s'il fait rapport au Conseil de l'AIEA en tant que de besoin dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de garanties et du Protocole additionnel de l'Iran.

Le E3/UE appuiera l'invitation adressée à l'Iran par le Directeur général de l'AIEA à rejoindre le groupe d'experts sur les approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire.

Une fois que la suspension aura été vérifiée, les négociations avec l'UE sur un accord de commerce et de coopération reprendront. Le E3/UE soutiendra activement l'ouverture des négociations d'adhésion de l'Iran à l'OMC.

Indépendamment des progrès réalisés sur la question nucléaire, le E3/UE et l'Iran réaffirment leur détermination à lutter contre le terrorisme, notamment les activités d'Al Qaida et d'autres groupes terroristes comme le MKO. Ils réaffirment également leur soutien continu au processus politique en Iraq visant à établir un gouvernement constitutionnellement élu.